

Solutions d'assurance sur mesure pour les urbanistes professionnels

Assurance erreurs et omissions (responsabilité professionnelle)

L'assurance erreurs et omissions (responsabilité professionnelle) vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre d'urbaniste.

Cette assurance vous protège en couvrant les frais de défense juridique ainsi que les indemnités ou dommages-intérêts à verser.

Points saillants de la couverture erreurs et omissions / responsabilité professionnelle pour 2027-2028 :

Limite de responsabilité	Jusqu'à 5 000 000 $ par réclamation / agrégat
Limites géographiques	Monde entier
Frais de défense disciplinaire	100 000 $
Frais de défense pénale remboursement	150 000 $
Protection de la réputation	75 000 $
Frais de présence aux tribunaux	500 $/jour pour les administrateurs / partenaires 250 $/jour pour les employés
Période de déclaration prolongée	10 ans inclus

Produits et services d'assurance supplémentaires :

Assurance responsabilité professionnelle des entités juridiques

En cas de sinistre, l'urbaniste individuel et le nom de l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration de sinistre ou un procès. La couverture des entités juridiques protège l'entreprise et ses actifs dans de telles circonstances.

Cette assurance est recommandée aux entreprises qui comptent des professionnels travaillant pour leur compte ou en leur nom et/ou facturant des services sous leur nom. Le montant de garantie est partagé avec celui de la police d'assurance responsabilité professionnelle individuelle du propriétaire de l'entreprise.

Comment faire une demande

Veuillez communiquer avec l'ICU pour souscrire une assurance erreurs et omissions (responsabilité professionnelle). Pour tous les autres produits et services d'assurance, veuillez communiquer avec BMS.

L'Institut canadien des urbanistes (ICU)

613-237-7526
www.cip-icu.ca

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

1-844-294-2714
cip.insurance@bmsgroup.com

La présente brochure présente un résumé de la couverture et est fournie à titre informatif uniquement. Les modalités complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le contrat, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS.

Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux, ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels au domicile d'un client lors d'une consultation.

L'assurance responsabilité civile générale est recommandée aux professionnels qui possèdent ou exploitent une entreprise. Elle est également recommandée aux professionnels qui exercent leurs activités de façon indépendante et offrent leurs services à contrat ou facturent leurs services sous leur nom commercial.

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

Cette politique vous aide à mieux gérer le risque lié à la conservation de quantités toujours plus importantes de données personnelles identifiables concernant vos clients, vos employés et d'autres personnes, et à limiter les dommages causés à votre réputation en cas de violation de la sécurité des données.

Cyberprotection des personnes et des familles

Cette couverture protège contre le vol d'identité, la cybercriminalité et les menaces en ligne, en offrant un soutien spécialisé pour le rétablissement de la situation ainsi que des services proactifs tels que la surveillance du Web clandestin, la vérification des réseaux sociaux et des conseils personnalisés en matière de sécurité numérique.

La brochure se poursuit à la page suivante



Solutions d'assurance sur mesure pour les urbanistes professionnels

Responsabilité civile liée aux pratiques d'emploi

Cette assurance protège votre entreprise contre les réclamations d'employés, de travailleurs contractuels, de bénévoles ou d'étudiants, notamment en cas de congédiement injustifié, de discrimination, de harcèlement et d'autres allégations liées à l'emploi.

Forfait de services juridiques

Ce forfait comprend l'accès à une ligne d'assistance juridique spécialisée pour les affaires personnelles et professionnelles, ainsi qu'à des modèles de documents, à l'assistance d'un avocat et à des experts en ressources humaines et en protection contre le vol d'identité.

Assurance frais juridiques des particuliers et des entreprises

Une police d'assurance **« Solutions juridiques personnelles »** vous aide à défendre ou à faire valoir vos droits en toute confiance, tout en protégeant les finances de votre famille. Une police d'assurance **« Solutions juridiques pour entreprises »** protège votre entreprise, vous permettant d'économiser du temps et de l'argent tout en gérant les risques juridiques.

Couverture accident 24 heures sur 24

Cette couverture prévoit le versement d'une somme forfaitaire en cas de perte ou de décès à la suite d'un accident, et lorsque l'incapacité entraîne une invalidité totale permanente à la suite d'une blessure accidentelle.

Assurance maladie grave

Cette assurance aide à couvrir les frais liés à une maladie grave telle qu'un cancer, un infarctus ou un accident vasculaire cérébral. La police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable qui vous permet de vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des contraintes financières.

Assurance médicale d'urgence en voyage

Des dépenses imprévues, notamment pour le transport en ambulance, les soins médicaux, la convalescence à l'hôpital et les soins dentaires à la suite d'un accident, peuvent survenir si vous êtes victime d'une maladie soudaine et imprévue ou d'une blessure accidentelle pendant un voyage. Ayez l'esprit tranquille en sachant que vos frais médicaux d'urgence imprévus seront pris en charge.

Comment faire une demande

Veuillez communiquer avec l'ICU pour souscrire une assurance erreurs et omissions (responsabilité professionnelle). Pour tous les autres produits et services d'assurance, veuillez communiquer avec BMS.

L'Institut canadien des urbanistes (ICU)

613-237-7526
www.cip-icu.ca

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

1-844-294-2714
cip.insurance@bmsgroup.com

La présente brochure présente un résumé de la couverture et est fournie à titre informatif uniquement. Les modalités complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le contrat, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS.

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées.

Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour faire une réclamation, veuillez communiquer avec Crawford & Company (Canada) Inc. au 1-877-805-9168 ou par courriel à BMSclaims@crawco.ca.